

Communiqué de presse

Lausanne, le 10 octobre 2018

Table ronde du commerce lausannois :

6 mesures concrètes pour les commerçants !

Le PLR Lausanne se réjouit de la création de la nouvelle Fondation pour le commerce lausannois -en remplacement du « city Management », qui va proposer des tables rondes entre les acteurs économiques de la ville dès l'automne 2018.

Dans ce contexte, Les membres du PLR Lausannois ont pensé à 6 mesures faciles à mettre en place afin de soutenir les commerçants dans leur développement :

1. Exonérer les premiers 3m2 de domaine public devant les vitrines (rues plus vivantes, possibilité de mettre des plantes, des bacs à livres ou du petit mobilier pouvant être retirés le soir par exemple)
2. Autoriser la prolongation des horaires d'ouverture à :
 - un soir par semaine jusqu'à 20h
 - un dimanche pendant le mois de décembre
3. Simplifier la réglementation ; alléger les normes et avoir une réflexion globale pour l'ensemble d'une rue ou d'un quartier plutôt que commerce par commerce. Faire gagner du temps aux commerçants grâce à des règles claires, notamment en ce qui concerne les enseignes et procédés de réclame.
4. Assigner une personne de contact précise lors de toute procédure d'autorisation de nouveau commerce ou de transformation de celui-ci.
5. Permettre un paiement des différentes taxes annuelles communales au terme de leur validité plutôt qu'à 30 jours en particulier durant la première année d'exploitation.
6. Evaluer les possibilités offertes par la digitalisation de la société et réfléchir à de nouveaux modèles de commerce.

Nos commerces nous tiennent à cœur, soutenons-les avec une politique pragmatique !

Contacts :

Vivien Galland, Vice-président du PLRL, 078 919 34 00
Susan Sax, Vice-présidente du PLRL, 079 579 85 33